



Réunion éleveurs

21 mars 2024





Ordre du jour

Ordre du jour

- Prototypes et résultats des premiers essais
- Objectifs et valeurs d'un projet commun : atelier en groupe
- Différentes formes juridiques d'entreprise



Prototypes et résultats des premiers essais



Production du feutre

Introduction de matière et ouvraison fine



Cardage et nappage



Aiguilleteuse



Sortie de produit fini



Production du feutre

- Résultat très satisfaisant : cahier de charge accompli sur le volet dimensionnel et thermique.
- Pas de difficultés de process (aucun blocage n'a été constaté pendant la production).
- Homogénéité, découpe facile et touché agréable du produit.
- Essais en cours : Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau, test de compression et essai acoustique



Epaisseur (mm)	Masse surfacique (Kg/m ²)	Masse volumique (Kg/m ³)	Résistance à la traction MD (N/50mm)	Résistance à la traction CD (N/50mm)	Conductivité thermique (10°C, sec) (W/(m.K))
5,3	452	86	208	236	0,0345

Production d'isolants : les mélanges

Essai N°	Epaisseur [mm]	Laine	Chanvre 70mm	Coton Recyclé	Lin DAHLIA	Chanvre 40 mm	PET/CoPET
Ch 70 (50/50)	100	40%	40%				20%
Ch 70 (80/20)	100	16%	64%				20%
Co (50/50)	100	40%		40%			20%
Co (80/20)	100	16%		64%			20%
Lin (50/50)	100	40%			40%		20%
Ch 40 (80/20)	100	16%				64%	20%

Production d'isolants : le process



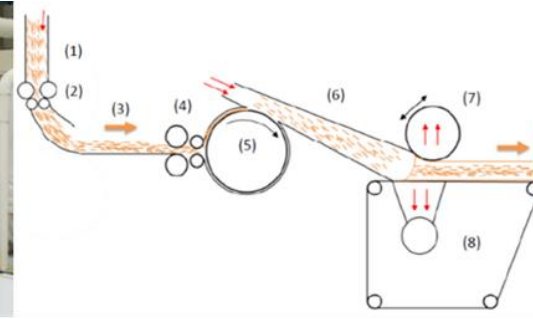
2 Ouvreuses – peseuses
« Casse » les amas de fibres (ouvraison) et pèse les constituants



Ouvreuse fine
Homogénéise le mélange de fibres isolants / thermoliantes. Passage dans des rouleaux avec pointes fines pour tirer et mélanger les fibres



Airlay
Mise en place du matelas de fibres (nappage) avant cuisson pour une densité et une épaisseur données. Projection par soufflage des fibres et maintien de la nappe par aspiration



Four
Fonte de la fibre thermoliante pour « coller » les fibres entre elles et refroidissement pour fixer le produit



Production d'isolants : caractéristiques

Essai N°	Chanvre 70mm	Chanvre40 mm	Coton Recyclé	Lin DAHLIA	Laine	PET/CoPET	Conductivité thermique (10°C, sec) (W/(m.K))	Masse volumique (kg/m3)
Ch 70 (50/50)	40%				40%	20%	0,0411	21
Ch 70 (80/20)	64%				16%	20%	0,0417	24
Co (50/50)			40%		40%	20%	0,0366	22
Co (80/20)			64%		16%	20%	0,0367	25
Lin (50/50)				40%	40%	20%	0,0378	23
Ch 40 (80/20)		64%			16%	20%	0,0387	24



- Peu d'impact du ratio de fibres végétales sur les performances thermique (50/50 → 80/20).
- Classement similaire : Coton, lin et chanvre.
- Un chanvre plus court (40mm) semble apporter des meilleures performances thermiques. (0.0417 0.0387 W/(m.K))

Production d'isolants : suites

Deuxième journée de production (19 mars)

- Masse volumique : 25 kg/m³
- Diminuer le taux de PET/ CoPET de 25% à 15%
- Abandon de la fibre de lin
- Augmentation du ratio de laine de 29% à 30%

Troisième journée de production

- Une fibre avec des ratios de laine et de PET/CoPET fixes
- Variation de la masse volumique : 15, 20, 35 kg/m³

Essai N°	Laine	Chanvre (15 mm – 20 mm)	Coton recyclé	PET / CoPET
Co (50/50)	42,5%		42,5%	15%
Co (70/30)	25,5%		59,5%	15%
Ch 20 (50/50)	42,5%	42,5%		15%
Ch 20 (70/30)	25,5%	59,5%		15%

Objectifs et valeurs d'un projet commun

Objectifs et valeurs

La création d'une structure collective afin de valoriser des produits à base de laine de mouton nécessite de partager des objectifs et des valeurs communes.

Nous vous proposons un atelier afin de définir les objectifs et les valeurs portés par la future structure :

- 15 minutes en groupe de 5 à 6 personnes
- Un rapporteur pour présenter la synthèse des réflexions
- Une discussion de 45 minutes tous ensemble pour définir les valeurs et objectifs de la future structure



Objectifs et valeurs

Pour vous aider dans vos réflexions, nous vous invitons à répondre à quelques questions :

- Qu'est-ce qui vous motive dans le projet, ce que vous aimez ?
- Qu'est-ce qui ferait que vous n'adhérez pas au projet ?
- Quels objectifs souhaitez-vous donner à la future structure ?
- Quels obstacles et freins percevez-vous pour atteindre ces objectifs ?
- Quelles forces pour atteindre ces objectifs ?



Différentes formes juridiques d'entreprises

Société par action simplifiée (SAS)

Caractéristiques principales : La SAS est une société commerciale pouvant être utilisée pour toutes activités générant du chiffre d'affaires sauf débit de tabac.

Nombre minimum d'associés : 2

Nombre maximum d'associés : Illimité

Capital social : Librement fixé par les associés dans les statuts.

Apports : Numéraire, nature ou apports en industrie

Fonctionnement : Un président obligatoire (personne physique ou morale) avec cumul possible des pouvoirs d'administrer et de gérer la société. La possibilité de mettre en place d'autres organes de direction si les associés le décident.

Régime fiscal : Impôt sur les sociétés (IS)/ option IR sous certaines conditions au niveau des associés,

Régime social du dirigeant : Assujetti au régime général de la Sécurité Sociale (Assimilé-salarié)

Limites : Vigilance sur la rédaction des statuts. Coûts.

Intérêts : Grande liberté dans la rédaction des statuts sur les modalités de fonctionnement. Possibilité de faire entrer des nouveaux associés,

Société à responsabilité limitée (SARL)

Caractéristiques principales : La SARL est une société commerciale. Les associés peuvent être des personnes physiques ou morales

Nombre minimum d'associés : 2

Nombre maximum d'associés : Pas de maximum

Capital social : Pas de capital minimum exigé à la création

Apports : Numéraire, nature, industrie

Fonctionnement : Un ou plusieurs gérants, obligatoirement une personne physique, associé ou non de la SARL.

Régime fiscal de la SARL : Impôt sur les sociétés (IS)/ option IR sous certaines conditions au niveau des associés,

Régime social du dirigeant : Minoritaire, ou égalitaire ou majoritaire. Régime des indépendants si gérance majoritaire, régime général de la sécurité sociale dans les autres cas.

Régime fiscal du dirigeant : Assimilé salarié,

Limites : Frais et formalisme de constitution. Régime social moins protecteur du gérant majoritaire. Difficulté de faire entrer de nouveaux associés

Intérêts : Permet de limiter la responsabilité des associés au montant de leurs apports. Cadre de la rédaction des statuts SARL, simplicité de gestion

Société anonyme (SA)

Caractéristiques principales : La SA est une société de capitaux. Les actionnaires peuvent être des personnes physiques ou morales. Idéal pour les grandes entreprises

Nombre minimum d'associés : 2 ou 7 si SA cotée en bourse

Nombre maximum d'associés : pas de limitation

Capital social : 37 000 euros minimum

Apports : Numéraire, nature, les apports en industrie sont interdits

Fonctionnement : Président + Conseil d'administration ou Directoire,

Régime fiscal de la SA : IS ou IR par option et sous réserves de conditions

Régime social des dirigeants : Régime assimilés-salariés

Régime fiscal des dirigeants : soumis à l'IR

Limites : Droits d'enregistrement, l'organisation assez lourde, exigence d'un capital minimum assez élevé, interdiction des apports en industrie

Intérêts : recherche de capitaux, actionnaires responsables financièrement qu'à concurrence de leurs apports

Société Coopérative d'Intérêt Collectif: SCIC

Caractéristiques principales : « Les SCIC ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale »

Nombre minimum d'associés : SCIC SARL/SA/SAS au moins 3 associés

Nombre maximum d'associés : SCIC SARL : 100 associés – SCIC SA ou SAS pas de maximum

Capital social : capital variable, librement fixé par les associés. Pour une SA, le capital ne peut être inférieur à 18 500 euros

Les partenaires publics peuvent détenir jusqu'à 50% du capital

Apports : Dépend de la forme juridique choisie : SA/SARL/SAS

Fonctionnement : un ou plusieurs dirigeants. Lors des assemblées générales, chaque associé a le même pouvoir.

Régime social et fiscal du dirigeant : Titulaire d'un contrat de travail : droit commun / Rémunéré au titre du mandat social : Ne cotise pas à l'assurance chômage

Régime fiscal : IS

Limites : Complexité et délai de constitution

Intérêts : Responsabilité des associés limités aux apports, 1 personne = 1 voix, admission au capital des collectivités publiques

Implication, dans la future structure

Implication dans la future structure

Comment souhaitez-vous vous impliquer dans la future structure ?



N'hésitez pas à nous contacter

Yves Hustache

y.hustache@karibati.com

+33 6 12 33 11 65